



Controle medecin medical le 17/07/10 à 14h35

Par **beyondr**, le **08/08/2010** à **12:52**

Bonjour,
Je reside dans une citée HLM, depuis mon emmenagement il y ades jeunes de la citée qui demande l'ouverture de la porte je ne répond pas car je n'ai personne qui vien me voir.
J'ai étai contrôle par un medecin le samedi 17 juillet à 14h35.
Donc ce jour là le medecin a sonné et je n'ai pas répondu croyant que c'était encore des jeunes. Le lundi en ouvrant la boite aux lettres j'ai eu un courrier de ce medecin qui disait que je n'étais pas chez moi. De plus ce medecin n'est même pas monté à ma porte mais par contre il a pu rentré dans le hall pour glisser le papier de son passage.
Lorsque je l'ai appelé le lundi après midi il m'a dit qu'il a essayé de me joindre par téléphone mais le numéro n'était pas le bon, mon employeur lui a remis l'ancien numéro alors que j'avais remis mon nouveau numéro avant mon arret.
Résultat mon employeur me retire 10/30emes de mon salaire, alors que je leur ai expliqué où je reside.
Aidez moi, qu'est ce que je peux faire comme recours je suis fonctionnaire en tant que surveillant penitentiaire.
Merci.

Par **chris_idv**, le **11/08/2010** à **14:25**

Bonjour,
Les contrôles médicaux répondent à une procédure stricte qui dans votre cas semble avoir été respectée.
Maintenant à titre plus officieux pour qu'un médecin de la sécurité sociale ait été dépêché chez vous dans le cadre d'un contrôle il faut que le nombre et/ou la durée de vos arrêts de travail atteignent des chiffres "significatifs" qui laissent planer un doute.
Cordialement,